

EXTRAIT
Du registre des délibérations du conseil municipal

Année 2022

Séance du

30 juin

*SERVICE : Services
Techniques Municipaux
« Pôle Voirie Espaces
Publics »*

N°18

Objet: Approbation du
projet de Plan de
Prévention du Bruit
dans l'Environnement
de la Ville de Digne-les-
Bains après examen du
registre de consultation
du public

L'an deux mille vingt-deux et le trente du mois de juin, à 18 heures 15, le conseil municipal de la ville de Digne-les-Bains, régulièrement convoqué le vingt-quatre du mois de juin, s'est réuni au Palais des Congrès, sous la présidence de Monsieur Francis KUHN, Premier Adjoint au Maire, suppléant de plein droit de Madame Patricia GRANET-BRUNELLO, Maire.

Conseillers présents :

KUHN Francis - OGGERO-BAKRI Céline - BLANC Michel – THIEBLEMONT Martine - SANCHEZ Pierre - VOLLAIRE Nadine – MOULARD Damien – SERY Marie-José – SOLTANI Boularès – TEYSSIER Eliane – PARIS Mireille – ARBOUX-TROMEL Corinne – THOUROUDE Antoine - PEREIRA Georges – CHABALIER Sandrine – MARTINEZ Jérôme – ESTEVE Matthieu – MEZZANO Gérard – FATIO Léon - CHALVET Gilles – HONNORAT Michelle –MARGUERITTE Françoise – PAIRE Marie-Claude – de SOUZA Benoît – TSALAMLAL Nadia – PRIMITERRA Geneviève.

Etaient représentés :

GRANET-BRUNELLO Patricia par KUHN Francis
PIERI Bernard par OGGERO-BAKRI Céline
TEYSSIER Bernard par MARTINEZ Jérôme
QUENETTE Pascale par SERY Marie-José
DUMOND Bernard par SANCHEZ Pierre
SAMB Clémence par MARGUERITTE Françoise

Etait absente :

COULANGE Gwenola

Est nommée secrétaire de séance : PAIRE Marie-Claude

Michel BLANC rapporte à l'assemblée ce qui suit :

La directive européenne 2002/49/CE du 25 juin 2002 relative à l'évaluation et à la gestion du bruit dans l'environnement impose, pour les infrastructures de transport routier et ferroviaire dont le trafic est supérieur aux seuils édictés, et à partir d'un diagnostic réalisé par l'Etat, l'élaboration d'un plan de prévention du bruit dans l'environnement (PPBE) par chaque gestionnaire concerné, pour les infrastructures dont il a la compétence.

Ces plans font suite à la réalisation de cartes de bruit stratégiques (CBS) qui permettent d'évaluer l'exposition au bruit des populations et des établissements sensibles d'enseignement et de santé.

Les cartes de bruit stratégiques ont été approuvées pour le département la liste des infrastructures de transport concernées.

La Ville de Digne les Bains est concernée pour 300m de voies communales, au niveau du Boulevard Victor Hugo.

Un projet de PPBE a donc été élaboré en lien avec la société ACOUPHEN, et conformément à la réglementation.

Ce dernier concerne exclusivement les voies communales identifiées dans l'arrêté préfectoral et le bruit lié à la circulation routière sur ces voies.

Ce projet a été soumis à la consultation du public pour une période de deux mois, du jeudi 3 février 2022 au mercredi 6 avril 2022.

Une observation a été émise par le public lors de sa consultation, concernant les nuisances liées à la circulation des camions sur le boulevard Victor Hugo.

Le conseil municipal doit délibérer pour approuver définitivement le PPBE, suite à cette consultation publique.

Aussi, il vous est proposé :

- De prendre connaissance du dossier de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement mis à disposition du public et de la remarque ressortant de cette consultation,
- D'approuver le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement,

Après avoir entendu l'exposé qui précède,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

À L'UNANIMITÉ des membres présents et représentés

- **PREND** acte du dossier de Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement mis à disposition du public et de la remarque ressortant de cette consultation,
- **APPROUVE** le Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement,

Et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme
Pour le maire de Digne-les-Bains
l'adjoint délégué

Michel BLANC

